

catholiques, nous savons que ces qualités éminentes sont dues, en grande partie, au bonheur qui préside, depuis cinquante ans, à votre foyer. Windthorst, d'ailleurs, ne le cachait pas; au quatre-vingtième anniversaire de sa naissance, il répondait à un toast: «M. le baron de Heeremann a pensé à mon épouse; je lui en suis particulièrement reconnaissant. C'est à sa fidélité, à son grand dévouement que je dois d'avoir pu m'adonner si longtemps aux affaires publiques et d'avoir pu combattre, avec ceux dont je partage les croyances, au triomphe des principes les plus sacrés».

Cette union fut bénie de Dieu par la naissance de quatre enfants: deux fils et deux filles. Il est vrai que Dieu l'éprouva par la mort d'une fille et des deux fils. Mais, par les soins de la Providence, quand le grand homme mourra, il aura à ses côtés sa fille aînée qui, toute sa vie, veilla au ménage de ses parents, et qui prodiguera encore ses soins à une mère accablée par les ans et par les épreuves de tous genres.

Sa vie politique.

En 1848, il y avait en Allemagne deux partis politiques: l'un qui voulait que l'on maintint l'Autriche dans la Confédération germanique et qu'elle en prit la tête; l'autre, qui demandait son exclusion et réclamait, par contre, la prépondérance de la Prusse. Elu à la diète de Hanovre, en 1849, Windthorst se déclara pour l'Autriche, puissance catholique, qui promettait de laisser aux différents États leur autonomie; et il combattit à outrance les membres du Parlement allemand de Francfort qui avaient offert la couronne impériale au roi Frédéric-Guillaume IV de Prusse. Windthorst avait été nommé président de la Chambre des députés hanovrienne, en 1851, lorsque, à l'avènement de George V au trône, il reçut le portefeuille de la Justice. Il remplit cette fonction jusqu'au 21 novembre 1853, jour où le ministère dont il faisait partie, fut renversé, et «l'on doit dire à sa gloire, dit la feuille libérale de Cologne, que dans maintes circonstances, d'accord avec la Constitution, il sut garder son indépendance vis-à-vis du roi, sans crainte de s'attirer ses disgrâces.» Pendant neuf ans, Windthorst s'occupa, en outre, d'élaborer de nombreux mémoires de successions pour quelques familles princières. Usant alors de son influence, il fit appeler à la Cour plusieurs catholiques éminents et leur obtint d'entrer dans le haut personnel du gouvernement. Aux fonctionnaires et aux employés qui demandaient des postes, ce ministre de la Justice désignait des villes où ils pussent, en toute liberté, accomplir leurs devoirs religieux.

A cette époque, Windthorst rendit à son diocèse natal un service remarquable. Soit à la Chambre, soit à la Cour, il appuya les revendications de l'antique principauté ecclésiastique d'Osnabrück, qui était entre les mains d'un administrateur laïque depuis la sécularisation. Ses efforts furent couronnés de succès. En 1857, on rétablit le diocèse, et en 1858, le vicaire général de Münster, l'abbé Melchers, plus tard cardinal, fut nommé évêque d'Osnabrück.

Rappelé à la Justice en 1862, Windthorst réussit à ce que le Hanovre s'appuyât davantage sur l'Autriche. Puis, ayant de nouveau quitté le ministère, il fut nommé procureur général à la Cour d'appel de Celle.

Quand Dieu veut placer un homme dans quelque situation importante, il l'éprouve; et, si cet homme souffre avec générosité, c'en est fait, il est consacré pour la vie, dans cet ordre même des choses où il a été éprouvé. Windthorst avait été jusqu'ici le conseiller de Georges V, le défenseur intrépide de